



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-138**

Transmis au préfet le 06/06/2024

Affiché en mairie le 06/06/2024

Dossier N° : **PD 031 396 23 N0001**

Objet : DEMOLITION DE BATIMENT EN RUINE
ATTENANT A LA MAISON PRINCIPALE

Déposé le : **14/02/2023**

Par : Madame ALBERT Françoise

Lieu-dit Mauzac

31560 NAILLOUX

Sur un terrain sis à :

Lieu-dit Mauzac

31560 NAILLOUX

Parcelle : E00652

**RETRAIT DU PERMIS DE DEMOLIR
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE NAILLOUX**

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004, révisé le 25/03/2010 et modifié en dernière date le 28/09/2017,

Vu le débat sur le PADD du PLU en date du 28/02/2022,

Vu l'accord du permis de démolir délivré le 29/03/2023,

Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 24/05/2024, de Madame ALBERT Françoise,

Considérant l'objet de la demande,

Considérant que le projet se trouve en zone Na du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation du permis de démolir est RETIREE.

Article 2 :

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 05 Juin 2024

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme

Pierre MARTY

